

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 577

présenté par
M. Tian, M. Hetzel, M. Tardy et M. Aboud

ARTICLE 7

Après le mot :

« accomplir »,

supprimer la fin de l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La fin de l'alinéa est superfétatoire car une négociation de fait doit s'accomplir dans « des conditions de loyauté et de confiance mutuelle entre les parties ». Il ne semble pas utile de le préciser.